

12. Culture / Sport / Petite enfance : Programme des manifestations 2024.

Délibération 2023-12-04-126

Rapport

Rapporteur	M. LEMETAIS
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	66
Nombre de pouvoirs	9
Nombre de votants	75

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Dany LEMETAIS, Vice-Président en charge du sport, de la culture et de l'action sociale, qui rappelle que chaque année le Conseil communautaire est appelé à délibérer sur le programme des manifestations proposées par les services.

Réunis le 13 novembre dernier, les membres de la commission « services à la personne » ont pris connaissance des projets pour 2024 et proposent au Conseil communautaire d'autoriser l'organisation des manifestations suivantes :

Sport - Piscine communautaire André Martin à MONTVILLE :

- La 1^{ère} édition de l'ANIMATHLON ayant connu un succès auprès des familles et de leurs enfants, les membres de la commission sur proposition des agents de la piscine souhaitent programmer un 2^{ème} Animathlon qui pourrait se dérouler le samedi 8 juin 2024 dans la piscine et autour du plan d'eau de la commune de Montville.
- Soirée Aqua Zumba, sous réserve du succès de la séance du mercredi 13 décembre 2023 les membres de la commission sont favorables à une reconduction en 2024.

Petite enfance :

- Le succès de la 1^{ère} journée de la petite enfance organisée le samedi 1^{er} juillet 2023 dans les jardins du siège de la CCICV à Buchy encourage tous les agents des services petite enfance à renouveler cette manifestation. Les membres de la commission « services à la personne » réunis le 13 novembre dernier sont favorables à la pérennité de cette action qui se déroulera à pareille époque chaque année dans une commune qui accueille un des services ou des actions petite enfance (RPE ou EAJE). Après Buchy en 2023, la commune de Clères qui abrite le RPE Clères-Montville et dispose d'un espace suffisant pour accueillir ce type de manifestation (Espace Clara) a été sollicitée. Le site n'étant pas disponible ni le 29 juin 2024, ni le 6 juillet 2024, une demande a été effectuée auprès de la commune de Fontaine le Bourg qui dispose d'un bel espace intérieur et extérieur, la salle des Tourelles. Une pré-réservation est actée auprès des services municipaux pour le samedi 6 juillet 2024.

Vu :

- ✓ Le code général des collectivités territoriales ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 08 mars 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016 modifié portant sur les statuts de la CCICV ;

Délibération

Après avoir débattu de ces opportunités, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide :

A. Concernant l'Animathlon

D'Autoriser :

- La tenue du 2^{ème} Animathlon le samedi 8 juin 2024, à la piscine communautaire André Martin, autour du plan d'eau et sur les terrains municipaux adjacents,
- Le Président à engager les démarches nécessaires à l'organisation de cette manifestation,
- Le Président à engager un médecin vacataire pour assurer les soins de première urgence en cas de nécessité,
- L'application du tarif d'inscription « Animathlon » conformément à la grille tarifaire qui sera applicable à compter du 1^{er} juin 2024,
- La recherche d'aides au financement auprès de mécènes et d'inscrire les montants collectés au budget de fonctionnement (section recettes) du service piscine,
- Inscrire les dépenses (art. 60632 et 626232) et les recettes de cette manifestation au BP 2024 du service piscine.

B. Concernant la soirée aqua zumba

D'Autoriser :

- La tenue d'une soirée Aqua zumba le mercredi 11 décembre 2024, de 18h00 à 20h00 à la piscine communautaire André Martin,
- Le Président à signer un contrat de prestation avec un auto entrepreneur spécialiste ou une association pour assurer l'animation de cette soirée,
- L'application du tarif d'accès « soirée événementielle » conformément à la grille tarifaire qui sera applicable à compter du 1^{er} juin 2024,
- L'inscription des dépenses aux comptes 60623, 60632, 6228 et recettes au compte 70631 au BP 2024 du service piscine,
- Le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'organisation de cette soirée.

C. Concernant la journée de la petite enfance

D'Autoriser :

- L'organisation de la 2^{ème} journée de la petite enfance qui aura lieu le samedi 6 juillet 2024 salle des Tourelles à Fontaine le Bourg,
- La recherche d'aides au financement auprès de mécènes et d'inscrire les montants collectés au budget de fonctionnement (section recettes) des services petite enfance,
- Le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'organisation de cette journée,
- L'inscription des dépenses en section de fonctionnement aux comptes 60632, 6228 du BP 2024 des services petite enfance.

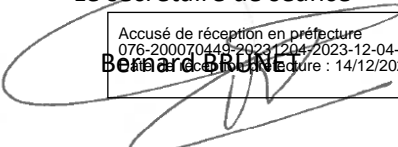
Nombre de votants	75
Votes pour	75
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,


Eric HERBERT



Le secrétaire de séance


Accusé de réception en préfecture
076-200070448-20231204-2023-12-04-126-DE
Bernard BRUNET
Date de réception : 14/12/2023